

## Se restaurer autour du lac

- **Guinguette du bout du lac**  
06 95 62 15 35
- **Maison de la pêche**  
06 71 23 87 02

## Se loger autour du lac

- **Camping du Lac \*\*\*\***  
04 66 46 81 27
- **Les châtaigniers du Lac \*\*\***  
04 66 46 47 87
- **Gîte Mon Paradis**  
06 09 93 61 86



### Office de Tourisme Mont-Lozère

Villefort  
43 place du Bosquet  
48800 Villefort  
04 66 46 87 30  
contact@destination-montlozere.fr

La Bastide Puy-Laurent  
Mairie  
48250 La Bastide Puy-Laurent  
04 66 46 12 83  
labastide@destination-montlozere.fr

Le Bleyard  
Place de l'église  
48190 Mont Lozère et Goulet  
04 66 47 61 13  
lebleymard@destination-montlozere.fr

Lanuéjols  
Mairie de Lanuéjols  
48000 Lanuéjols  
04 66 48 00 82  
lanuejols@destination-montlozere.fr

Bagnols-les-Bains  
Avenue de la gare  
48190 Mont Lozère et Goulet  
04 66 47 61 13  
bagnolslesbains@destination-montlozere.fr

[www.destination-montlozere.fr](http://www.destination-montlozere.fr)





## Le château de Castanet

Construit à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le château sera utilisé pendant deux siècles par la famille Isarn, puis vendu à la Révolution comme bien national. Il sera sauvé des eaux dans les années 1960, au moment de la construction du barrage par EDF, grâce à son inscription à l'inventaire des monuments historiques. Le château a ouvert à nouveau ses portes en 2006 après une restauration complète suite à un incendie.

Visite libre de 14h à 19h du 1 juillet au 31 août - Dernière entrée 18h30  
Plein tarif : 4€ | Tarif réduit 12-25 ans : 2€ | Tarif groupe (à partir de 10 pers) : 2€  
Gratuit pour les moins de 12 ans

## Expositions

Cette année, le château de Castanet vous ouvre ses portes et vous fait découvrir l'exposition «L'eau et l'Homme» : Usage agricole, usage industriel, enjeux écologiques et humains et les expos photos :

- Coups de cœur des agents : Le Parc National des Cévennes à travers les yeux de ses agents  
- Les Gardiens du Lac : «Prenant l'aspect effrayant de monstres, ils protègent les lieux.»  
Fabrizio SPICA

Et toujours : Chasse au trésor pour les plus jeunes

## La Via Ferrata



Vers Castanet, arpentez la Via Ferrata surplombant le lac de Villefort. Une expérience sensationnelle à partir de 10 ans/ 1m40 (accompagnement obligatoire par un adulte jusqu'à 12 ans). Plusieurs parcours adaptés à chaque niveau avec un accès terrestre ou par canoë au départ

de la base nautique. L'encadrement par un moniteur professionnel est vivement conseillé pour les débutants.

### Encadrement par un professionnel :

- Grandeur nature - 04 66 46 87 26 - [www.grandeurnature48.com](http://www.grandeurnature48.com)
- La Maison de l'aventure - 06 71 08 29 17 - [www.lamaisondelaventure.com](http://www.lamaisondelaventure.com)
- Mont Lozère Aventures - 06 07 71 29 03 - [www.canyoning-lozere.fr](http://www.canyoning-lozere.fr)
- Grimpéo - 06 87 70 66 14 - [www.grimpeo.fr](http://www.grimpeo.fr)

### Location de matériel :

- Base nautique - 04 66 46 83 39

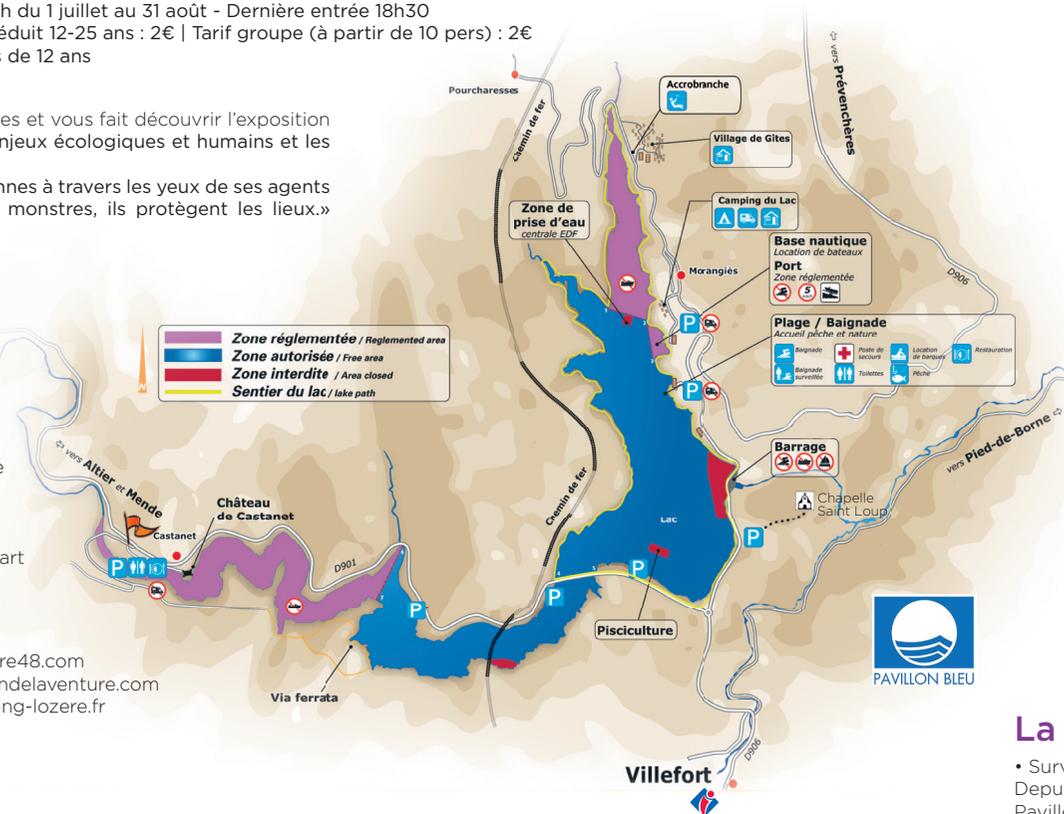


## L'acro du lac

Parcours ludiques en bordure du lac, pour toute la famille, à partir de 3 ans. En suivant la ligne de vie continue (sécurité maximum) venez vous essayer à cette activité au milieu des arbres pour un moment de sensation nature !  
Tarifs : enfant 10€, adulte 15€  
Renseignements et réservations au 04 48 32 00 25

## Le lac de Villefort

Ce plan d'eau de 127 ha et d'une capacité de 35.6 millions de mètres cubes est dû à une retenue artificielle du barrage de Villefort (192 m de long et 71.5 m de haut). Sa construction a commencé en 1956 et la mise en eau a eu lieu en 1964 immergeant la vallée de Bayard et obligeant une vingtaine de familles à quitter leurs maisons. Cette retenue d'eau sert prioritairement à la production d'électricité (l'usine hydroélectrique se situe à Pied-de-Borne) ce qui explique les variations du niveau de l'eau tout au long de l'année. Lorsque le niveau est bas (avant les fortes précipitations de l'automne et du printemps), vous aurez peut-être la chance d'apercevoir quelques vestiges engloutis sous les eaux comme un pont du XIX<sup>e</sup> siècle, appelé Pont Louis Philippe, qui n'a pas été détruit lors de la mise en eau.



## Randonnée Lac de Villefort

Une randonnée de 8.6km, balisée jaune, pour faire le tour du lac.  
Parking conseillé : Plage du lac de Villefort

Le long de l'itinéraire, des poteaux directionnels vous guident, dont le nom de lieu-dits et/ou de direction à suivre, est indiqué en «*italique gras et entre guillemets*» dans le descriptif ci-dessous:

Depuis «*Lac de Villefort*», direction «*Promontoire du lac*» puis «*Pisciculture*», «*Rond Point du Lac*», «*Chapelle Saint Loup*».

À «*Chapelle Saint Loup*» possibilité de faire un aller retour à la Chapelle (Vue/Croix) par le chemin de croix.

De la «*Chapelle Saint Loup*» retour au «*Lac de Villefort*»

Balade extraite du cartoguide **Mont Lozère - Pays des sources, De la Margeride au Lac de Villefort en Cévennes**, mis en œuvre par le Pôle de pleine nature du mont Lozère.

En vente dans les offices de tourisme : 5€

## La base nautique

École de voile : catamaran, optimiste et planche à voile. Séance de 1h30 et stage de 3 ou 5 séances. Location de matériel : pédalo, planche à voile, stand up paddle, voile, bateau électrique, canoë. Ouvert tous les jours du 15 juin au 4 septembre de 9h à 18h

Renseignements : base nautique - 04 66 46 83 39  
[www.grandeurnature48.com](http://www.grandeurnature48.com)



## La plage

- Surveillée du 1er juillet au 31 août (13h30 - 18h00) sauf les lundis
- Depuis l'été 2010, la plage du lac de Villefort est labellisée Pavillon Bleu, traduisant la bonne qualité des eaux, des installations de qualité et des efforts de la communauté de communes en matière de protection et d'éducation à l'environnement.
- Plage de sable, toilettes sèches, vestiaire, poste de secours
  - Restaurants / buvette sur place et à proximité
- Renseignements : Office de Tourisme - 04 66 46 87 30
- Mise à disposition d'un tiralo pour les personnes à mobilité réduite
- Sur demande auprès du surveillant de baignade de 13h30 à 19h00.



*La navigation sur le lac est réglementée par arrêté préfectoral. Les consignes à respecter sont affichées sur des panneaux tout autour du lac. Cette réglementation est également disponible à la base nautique, à la maison de la pêche ainsi qu'en téléchargement sur le site de l'office de tourisme : [www.destination-montlozere.fr](http://www.destination-montlozere.fr)*